

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Georges Clémenceau
Mantes-la-Jolie (Yvelines)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0781977A_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Collège Georges Clémenceau Mantes-la-Jolie (Yvelines)

Note de Première Phase (NPP)

N°0781977A_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	P.FAUCOU	Chef de projets sites et sols pollués
Vérificateur	K. LOUIS DIT PICARD	Chef de projets sites et sols pollués
Approbateur	N.PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège Georges Clémenceau est localisé 35 boulevard Georges Clémenceau à Mantes la Jolie, dans les Yvelines(78).

Le collège Georges Clémenceau(n°0781977A), dont la construction date de 1994, est situé en périphérie nord-ouest du centre-ville de Mantes-la-Jolie, au nord d'une zone industrielle et à l'ouest d'une zone artisanale. L'ETS accueille 380 élèves de 11 à 16 ans et 70 personnels adultes enseignants et non enseignants.

L'ETS s'étend sur une surface de 3 400 m² et comprend :

- 3 bâtiments organisés sur trois niveaux sans sous-sol avec présence de vides sanitaires au droit de certaines zones:
 - un bâtiment principal accueillant au rez-de-chaussée principalement des locaux réservés au personnel de l'ETS, et dans les étages les salles de cours. Ce bâtiment abrite également au premier étage le logement de fonction du gardien.
 - un second bâtiment construit dans la continuité du bâtiment principal accueille au rez-de-chaussée les locaux administratifs et des salles de cours dans les étages.
 - un troisième bâtiment situé à l'extrémité sud de l'ETS abritant des logements de fonction.
- Les extérieurs sont recouverts pour la plupart de revêtements type goudron ou bitume en bon état, et sont aménagés partiellement en parkings. Une faible superficie des espaces extérieurs comporte des espaces verts.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été observé lors de la visite de l'ETS. Les bâtiments de l'établissement sont en parfait état.

Résultats des études historiques et documentaires

D'après les informations disponibles, cet établissement a été construit sur l'emprise d'une ancienne station-service recensée dans la base de données BASIAS (n°IDF7801020). Cette situation a motivé l'intégration de l'établissement scolaire à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

La station-service comprenait notamment sept pompes et trois cuves de 30 m³ localisées au droit de la cour de récréation de l'actuel ETS. Cette dernière était en activité de 1969 à 1987. Les cuves enterrées ont été inertées et l'ensemble des installations a fait l'objet d'une mise en sécurité totale (tuyauteries débranchées et bouchonnées hermétiquement, vannes déposées et enlevées, électricité coupée). Aucune information n'a été retrouvée sur d'éventuelles mesures ou travaux de réhabilitation lors du démantèlement de la station en 1987. Cependant, l'ensemble des sols du périmètre de ce site est recouvert d'enrobé en bon état et localement par des terres d'apport.

Aucun autre site BASIAS n'a été recensé à proximité de l'établissement.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

Au droit de la zone d'étude, la première nappe rencontrée présente un sens d'écoulement orienté globalement du sud vers le nord. La nappe est peu profonde puisqu'elle est présente à environ 7m de profondeur.

Il convient de noter que l'ancienne station service (BASIAS n°IDF7801020) est superposée à l'emprise de l'établissement.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur les établissements scolaires

S'agissant d'un collège, sans jardin pédagogique, avec logement de fonction, 3 scénarii d'exposition sont à considérer :

- L'inhalation de l'air intérieur des bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition des activités exercées par le passé au droit de l'ETS et l'utilisation de composés volatils ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Par conséquent, ce scénario d'exposition est retenu ;

- L'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable passant en dehors des zones potentiellement influencées par les anciennes installations de la station-service, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

- L'ingestion de sols par les enfants des logements de fonction :

Compte tenu de l'absence de sols nus et accessibles au droit des installations de la station service, et puisqu'aucune ancienne activité

susceptible d'émettre des poussières n'a été identifiée au voisinage de l'ETS, ce scénario n'est pas retenu.

Compte tenu des informations collectées, de la configuration du site, de la présence potentielle de substances volatiles, nous proposons que **l'établissement fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous dalle au droit du rez-de-chaussée de l'établissement.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».